

*Initiatives ministérielles*

Une énorme controverse entourait déjà ce projet de loi dont les effets étaient très discutés; le gouvernement a informé le comité de direction qu'il n'était aucunement question de tenir des audiences complètes et détaillées sur ce dernier. Il voulait que le comité mette rapidement fin à ses travaux et que tous les témoins aient été entendus avant le mardi suivant.

Le lendemain, nous avons rencontré les membres du comité et nous avons tenté de faire prendre conscience aux ministériels de la portée de ce projet de loi pour les Canadiens, les familles, les personnes âgées ainsi que pour les régimes provinciaux de santé, et de leur faire accepter un calendrier plus réaliste pour son étude en comité.

Nous avons proposé un calendrier clair selon lequel nous devions étudier le projet de loi pendant trois semaines, prendre congé durant la période des fêtes, convoquer d'autres témoins pendant les deux dernières semaines de janvier et débattre du projet de loi article par article en comité.

Nous avons donné au gouvernement l'assurance que le projet de loi serait renvoyé à la Chambre afin de lui permettre de prendre une décision au plus tard le 15 février, c'est-à-dire dans les deux semaines de son retour de vacances.

Tout le monde sait qu'il s'agissait d'une proposition juste et équitable. Qu'a fait le gouvernement? Il a refusé et a tout simplement ajourné le comité, du mardi au jeudi. Le jeudi, le gouvernement nous a fait savoir clairement qu'il serait fait rapport du projet de loi à la Chambre et que l'audition des témoins serait terminée au plus tard mardi. Si nous n'étions pas prêts à accepter la tenue d'une série d'audiences écourtée et tronquée, le gouvernement était tout à fait disposé à recevoir le rapport du comité sans que des témoins aient été entendus.

Nous avons donc immédiatement accepté de débiter l'audition des témoins. Étant donné notre calendrier tronqué, il a évidemment été difficile de faire comparaître des représentants d'organismes. Le vendredi, seulement deux des six témoins étaient présents.

Nous disposions de six heures d'audition, mais il n'y avait que deux témoins présents. À la fin de la première heure d'audition, j'ai voulu poser une question à l'un des témoins, mais la présidence a jugé mon intervention irrecevable. Le gouvernement n'entendait pas me laisser poser plus de questions aux représentants de l'Association médicale canadienne.

À la fin de la deuxième heure de séance, nous n'avions pas fini de poser toutes nos questions aux témoins et nous disposions d'une période creuse de quatre heures. J'ai demandé au comité de consentir à ce que les témoins puissent rester afin que nous puissions leur poser d'autres questions, mais quelle réponse ai-je obtenu du gouvernement? Un refus total. Les témoins étaient présents, et le gouvernement n'a même pas voulu qu'on les interroge.

Il était clair pour chaque membre du comité que le gouvernement était déterminé à faire adopter ce projet de loi avant que le public canadien n'en comprenne les conséquences. Et quelles sont ces conséquences? Je crois qu'on les connaît très bien maintenant.

Une étude américaine montre que le prix des médicaments au Canada est inférieur de 32 p. 100 à celui des médicaments aux États-Unis. Des experts ont témoigné et déclaré que le coût de cette opération, selon les informations fournies par les ministres de la Santé de tous les coins du Canada et d'autres s'élèvera à des milliards de dollars.

Nous avons reçu des données montrant que les promesses du projet de loi C-22 quant au nombre d'emplois créés en recherche et développement ne se sont pas réalisées. Nous avons aussi des renseignements selon lesquels les investissements des multinationales pharmaceutiques au Canada sont dus principalement aux déductions fiscales et non à la loi canadienne sur les brevets.

Nous commençons à nous demander pourquoi le gouvernement insiste tant et pourquoi il fait fi de la démocratie. D'abord, il a déclaré que c'était à cause du GATT, mais deux éléments viennent contredire ces affirmations. L'accord du GATT n'a pas été ratifié, et même les projets de l'accord prévoient de longues périodes d'instauration progressive et des possibilités d'exemptions. Par conséquent, l'excuse du GATT ne tenait plus.

Ensuite, ils ont prétexté l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. Selon eux le gouvernement devait, à cause de cet éventuel accord, harmoniser ses lois avec celles des États-Unis en matière de protection des brevets. Mais l'ALENA n'a pas encore été approuvé; alors pourquoi cette hâte? Il faudra plusieurs mois avant que l'ALENA ne soit approuvé par ce Parlement et encore bien plus longtemps avant qu'il ne le soit par les États-Unis.

Il était donc de plus en plus évident que toute cette démarche était dirigée de l'extérieur du Canada par les entreprises pharmaceutiques américaines, les grandes multinationales. À cause des élections à la présidence, celles-ci craignaient que le nouveau président des États-Unis, Bill Clinton, regarde de plus près la question du prix des médicaments aux États-Unis et qu'il décide que le seul véritable moyen de contrôler ces prix, c'était